

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 FEVRIER 2024 à 19 H 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LA RIVIERE ENVERSE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire et au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie ANDRES, Maire.

Présents : Sylvie ANDRES, Maire - MRS ANTHOINE Eric, ANTHOINE Alexis, adjoints – WASSON Emeric, Conseiller délégué – MONDET Geneviève, TERNISIEN J-François, CAVORET J-Christophe, LAGE Emilie, GUERDER Charles,

Absents excusés : MRS VAN CORTENBOSCH Rénaud, RICHARD Damien

Date de convocation : 22 février 2024

Date d'affichage : 22 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024
- DECISIONS DU MAIRE : Convention avec le CAUE pour l'architecte conseil
- Mandatement du cadeau de la secrétaire de mairie
- Travaux en forêts et demande de subvention
- Proposition de déploiement de la télégestion pour le parc d'éclairage public
- Préparation du budget primitif 2024
- Comptes-rendus de réunions communales et intercommunales
- Point sur les travaux de rénovation de la salle communale
- Divers

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Emilie LAGE est élue secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2024

Mme le Maire procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du 18 janvier 2024. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision du maire n° 01_2024 : Signature de conventions avec le CAUE et l'architecte-conseil

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, Mme le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil municipal, à savoir :

- signature de la convention partenariale d'objectif avec le CAUE de la Haute-Savoie, ayant pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'architecte-conseil, habilité par le CAUE de la Haute-Savoie, exerce sur le territoire de la collectivité une mission de conseil architectural, urbain et paysager, à laquelle le CAUE participe financièrement
- signature d'un contrat avec Mr MUGNIER Yves, architecte-conseil habilité par le CAUE de Haute-Savoie pour l'étude des dossiers d'urbanisme.

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal PREND ACTE du compte-rendu du maire

CADEAU DE FIN D'ANNÉE DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE – DELIBERATION N° D2024-04

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est appelé à délibérer pour pouvoir mandater la facture correspondant au cadeau offert à la secrétaire de mairie à Noël. Il précise que le cadeau offert est un « bon cadeau » d'une valeur de 253 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour,

AUTORISE le Maire à mandater la facture correspondant au cadeau de fin d'année offert à la secrétaire de mairie.

PROGRAMME 2024 DES TRAVAUX A RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE : APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DELIBERATION N° D2024-05

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que suite à une concertation avec les services de l'Office National des Forêts, il y a lieu de programmer pour l'année 2024 des travaux en forêt communale.

La nature des travaux est la suivante :

- Travaux d'infrastructure en entretien : entretiens divers de pistes et sommières sur parcelles A, B, C et F pour un montant de **3 465.34 € H.T.**
- Travaux environnementaux : travaux d'entretien divers dans la parcelle B sur une surface totale de 0.10 ha pour un montant de **1 155.11 € H.T.**
- Travaux sylvicoles : Travaux divers dans les peuplements dans la parcelle D suite à la coupe sanitaire réalisée en 2023, pour un montant de **3 465.32 € H.T.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux sylvicoles sont éligibles aux subventions du Département à hauteur de 80 % du montant HT, soit une subvention de **2772.25 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le programme de travaux en forêt proposé par l'ONF pour l'année 2024, tel que défini ci-dessus,

CHARGE Mme le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental pour le financement des travaux sylvicoles à hauteur de 80 % du montant H.T, soit **2 772.25 €**

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC : PROPOSITION DE DÉPLOIEMENT DE TÉLÉGESTION POUR LE PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE – DELIBERATION N° D2024-06

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2024, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération **Maintenance Eclairage Public – Proposition de déploiement de télégestion pour le parc éclairage public de la commune** figurant sur le tableau en annexe :

- | | |
|---|-----------------|
| - d'un montant global estimé à : | 19 802.80 euros |
| - avec une participation financière communale s'élevant à | 11 677.26 euros |
| - et des frais généraux s'élevant à : | 594.08 euros |

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de La Rivière-Enverse

1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe,

2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière :

- d'un montant global estimé à :	19 802.80 euros
- avec une participation financière du Syane s'élevant à :	6 528.54 euros
déduction faite de la subvention Facé d'un montant de	1 597.00 euros
- avec une participation financière communale s'élevant à	4 248.26 euros
déduction faite de la subvention Facé d'un montant de	7 429.00 euros
- et des frais généraux s'élevant à :	594.08 euros

S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **475.26 euros** après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 3 398.61 EUROS. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire présente le projet de budget primitif 2024 tel qu'il a été préparé lors de la réunion du 22 février dernier. Certaines lignes doivent être complétées, le budget prévisionnel sera adressé aux conseillers municipaux 12 jours francs avant la séance de vote de ce budget 2024.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES ET DIVERS

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Flamme Olympique passera à Cluses : des animations seront réalisées par les communes de la CCMG et les offices de tourisme.

La fête au village se tiendra le 1^{er} juin 2024 avec vide-grenier

Le secrétaire de séance,

Emilie LAGE



Le Maire,

Sylvie ANDRES

